



N° AT 26- 13

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation d'installer deux podiums
Avenue Conti / avenue de l'Avenue de Paris
Et Square Bourdillon
à l'occasion de la manifestation « Faites de la N°7 »
Le dimanche 19 Avril 2026
Commune de POUQUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,

VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de Madame Lourdez Sophie Présidente de l'association « J'aime Pougues », afin d'installer deux podiums (avenue Conti et à l'angle de l'avenue de Paris et au square Bourdillon) à partir du jeudi 16 avril jusqu'au lundi 20 avril 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de permettre cette installation afin de contribuer au bon déroulement de la manifestation.

ARRETE

Article 1er : Le Maire autorise l'installation de deux podiums du **16 au 20 avril 2026**, à l'occasion de la manifestation « Faites de la N°7 ».

Le premier podium sera installé : **à l'angle de l'avenue de Paris et l'avenue Conti**

Le deuxième podium sera installé : **au Square Bourdillon.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit à l'angle de l'avenue de Paris et l'avenue Conti du **16 au 20 avril 2026.**

Article 3 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, Madame Lourdez, présidente de l'association « J'aime POUQUES », la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, 19 janvier 2026.

Le 1er Adjoint,

Gilles Bertrand

Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil

58320 Pougues-les-Eaux

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr



Villages d'avenir

